

28 fév 2014 -19:30

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2014

## Plan de répartition provisoire des subsides de la Loterie Nationale pour 2014

Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé le plan provisoire d'attribution des subsides de la Loterie Nationale pour 2014.

L'enveloppe totale mise à disposition pour des subsides s'élève à 205,3 millions d'euros. Une partie des moyens ira à des bénéficiaires légaux tels que les communautés, la Caisse nationale des Calamités, le Fonds belge pour la sécurité alimentaire et la Coopération belge au Développement (DGD). En outre, des subsides sont accordés à de nombreuses institutions et organisations d'importance particulière au plan social, culturel ou scientifique. Les appels à projets pour le développement durable, la lutte contre la pauvreté et les Objectifs du Millénaire sont également organisés cette année. En 2014, un effort supplémentaire est réalisé pour l'ASBL Parents d'Enfants Victimes de la Route, Flagey, le Comité paralympique belge, Bozar et le Centre Antipoisons.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,  
chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>